Informations au 01 41 19 83 65 ou sur www.bois-colombes.fr







Séjour Équitation en Corrèze

Du samedi 19 au vendredi 25 octobre 2024

Prestataire: Association Concorde







LES MODALITÉS DE VOYAGE

Voyages en train de jour.

LE SITE

Le centre «La Minoterie» est implanté dans une commune du Massif Central nommée Le Lonzac, au cœur du parc naturel régional de Millevaches. Le centre bénéficie d'un bel espace de 1,5ha.

ÉQUITATION
DRESSAGE & VOLTIGE
PARCOURS D'ORIENTATION
FERME PÉDAGOGIQUE
ATELIER CUISINE
VISITE AQUARIUM DE LIMOGES

L'ENCADREMENT DES ENFANTS

Le séjour est encadré par une équipe d'animation de Bois-Colombes (1 directeur et des animateurs de vie quotidienne). Les chambres sont équipées de 1 à 4 lits maximum toutes équipées de salle de bain et sanitaires.

LE PROGRAMME DU SÉJOUR

- ÉQUITATION : chaque jeune se verra attribué un poney avec qui il apprendra à faire connaissance. Il devra s'en occuper en suivant les indications des intervenants spécialisés, c'est-à-dire le nourrir, le brosser, le préparer, le sceller pour ensuite le monter. Les enfants auront l'occasion de faire un mini parcours de dressage et de pratiquer la voltige.
- PARCOURS D'ORIENTATION FAUNE ET FLORE : accompagnée d'un guide, les enfants pourront découvrir et s'orienter dans le massif des Monédières (faune, flore et paysage sont à couper le souffle).
- VISITE FERME PÉDAGOGIQUE : les enfants pourront prendre soin des animaux et pourront également participer aux ateliers de sensibilisation à l'environnement. Ces ateliers seront sous forme de jeux sensoriels et coopératifs.
- ATELIER CUISINE : la minoterie est équipée d'une cuisine où les enfants pourront se transformer en pâtissier à l'occasion du «Goûter presque parfait». Par petit groupe, les enfants pourront concevoir et consommer un goûter original. Les enfants devront également créer leur décor et la mise en place de la salle pour le groupe.
- VISITE DE L'AQUARIUM DU LIMOUSIN : l'aquarium de Limoges propose des ateliers ludiques autour de 300 espèces différentes de poissons venant des quatre coins du monde.

Modalités d'inscription

DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont à retirer dans les 3 mairies à partir du lundi 16 septembre 2024

Vous pouvez également les télécharger sur le site de la ville : www.bois-colombes.fr

Informations au service Démarches familles et Inscriptions

Tél. : 01 41 19 83 65

TARIFS DES SÉJOURS :

Le montant de la participation financière de chaque enfant est calculé en fonction des ressources dont dispose la famille.

TARIFS DU SÉJOUR TOUSSAINT 2024	
Quotient familial	Séjour 6/10 ans
Tranche J : de 0 à 303,02 €	128,91 €
Tranche I : de 303,03 à 503,65 €	154,70 €
Tranche H : de 503,66 à 702,92 €	180,48 €
Tranche G : de 702,93 à 1004,55 €	206,26 €
Tranche F : de 1004,56 à 1405,81€	232,04 €
Tranche E : de 1405,82 à 1908,09 €	257,83 €
Tranche D : de 1908,10 à 2531,50 €	283,61 €
Tranche C : de 2531,50 à 3269,21 €	309,39 €
Tranche B : de 3269,22 à 4100,42 €	335,17 €
Tranche A : plus de 4100,43 €	360,96€

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION:

- · Les familles ne pourront déposer que les dossiers d'inscription concernant leur(s) propre(s) enfant(s);
- · L'attribution des places s'effectue par ordre d'arrivée ;
- · Aucun dossier incomplet ne sera accepté, la liste des pièces à fournir est précisée dans la fiche d'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION:

- · Dans tous les cas, tout séjour entamé reste dû;
- · Sans demande d'annulation écrite auprès du service Jeunesse, la totalité du séjour reste due ;
- En cas de présentation, avant le jour de début du séjour, d'un certificat médical mentionnant qu'il est impossible au jeune d'y participer pour raison de santé, l'inscription ne fera pas l'objet d'une facturation.
- · Après dépôt du dossier, toute demande d'annulation de l'inscription à l'initiative des familles doit être adressée par écrit au service Jeunesse. En fonction de la date de réception de cette demande, un pourcentage de participation pourra être réclamé, les conditions figurent expressément dans les règlements respectifs propres à chaque tranche d'âge.

Comportement : tout participant aux séjours de vacances qui fera preuve d'un comportement incompatible avec les règles de vie en collectivité, fera l'objet d'un rapatriement disciplinaire. Les frais relatifs au renvoi du participant sont à la charge de la famille, sans aucune possibilité de remboursement des frais de séjour.

Informations au 01 41 19 83 65 ou sur www.bois-colombes.fr